

Image not found or type unknown



Expulsion d'une résidence du crous

Par **lolipop120**, le **09/09/2010** à **11:26**

Bonjour,

J'ai été expulsé en 2009 d'une résidence étudiante j'ai pu courant octobre 2009 récupérer quelques affaires, ensuite pour la poursuite de mes études j'ai du partir à l'étranger, je viens de rentrer en France. Puis je avoir la possibilité de récupérer mes affaires manquantes? Enfin juridiquement impose t-on des délais de conservation légaux ou je n'ai aucune chance de pouvoir les récupérer?

Il s'agissait surtout d'électroménager assez couteux pour l'étudiante que je suis.

Merci de vos réponses

Cordialement,